
Lettres du procureur général syndic de la Manche informant le comité de salut public des opérations militaires autour d'Avranches, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettres du procureur général syndic de la Manche informant le comité de salut public des opérations militaires autour d'Avranches, en annexe de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 82;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39143_t1_0082_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

représentants du peuple près les armées réunies de l'Ouest et de Brest, au comité de Salut public.

« Antrain, 30 brumaire, 9 heures du soir.
2^e de la République française.

« Nous n'avons pas été attaqués, ni la nuit dernière, ni aujourd'hui, comme nous nous y attendions. La division de Fougères est réunie au reste de l'armée. Les brigands ont évacué Pontorson; nous leur avons repris 7 à 8 pièces de canon, beaucoup de chariots et quelques caissons. Notre cavalerie poursuit les trainards et en a déjà tué beaucoup. L'avant-garde s'avance sur Dol, qu'elle doit attaquer à minuit, du côté de Pontorson; une autre colonne attaquera au même instant par la route d'Antrain. Le restant des forces est disposé de manière à soutenir l'expédition ou à seconder la retraite au besoin.

« D'après ce que nous avons dit, dans notre dernière, des dispositions des habitants des campagnes de ces départements, qui paraissent détester les brigands et qui, au moins, ne se sont pas dérangés en leur faveur, nous avons pensé qu'il fallait employer toutes les mesures possibles pour que les brigands trouvaient leur tombeau et qu'ils ne pussent aller se recruter ou dévaster ailleurs. C'est d'après cela que nous avons pensé qu'il fallait les cerner comme des bêtes féroces, en coupant les ponts, rompant les routes et faisant des abattis. Par ce moyen, ils périront bientôt de famine. S'ils s'échappent, ce ne pourra être en grande masse, et leur artillerie et leurs bagages ne pourront les suivre.

« Nous avons encore pensé qu'il fallait leur faire une guerre de tirailleurs, en les exterminant sans cesse dans tous les villages où ils se répandaient en désordre pour piller. Nos soldats sont très disposés à ce genre de guerre et je (1) vois avec plaisir que leur haine contre les brigands est fortement prononcée.

« La retraite que Tribout a été forcé de faire à Pontorson nous a fait faire beaucoup de réflexions. Nous avons vu avec étonnement que l'on n'eût pris aucune mesure pour le seconder dans le cas où il serait attaqué, et une reconnaissance que nous avons faite hier soir jusqu'à une demi-lieue de Pontorson nous a convaincus que rien n'eût été plus facile. Ajoutez que, le soir d'hier, il se tint un conseil de guerre de la plus grande importance, et que nous vîmes avec étonnement que Vergnes, chef de l'état-major de l'armée, n'y parut pas, sous prétexte qu'il était malade. Cette conduite nous parut suspecte, et cela rapproché des réflexions que nous avait fait naître l'abandon de Tribout, nous nous sommes décidés à faire mettre Vergnes en état d'arrestation et à le faire traduire sur-le-champ à Rennes; nous examinerons ses papiers sur lesquels nous avons fait mettre les scellés; nous examinerons aussi sa conduite et nous vous rendrons compte du tout. Nous avons nommé provisoirement à sa place Savary, adjudant général, qui exercera ses fonctions jusqu'à l'arrivée de l'adjudant-major de l'armée des côtes de Brest, que Rosignol attend. Nous allons prendre un arrêté pour Nouvion. »

(1) Il ne faut pas oublier que c'est Prieur (de la Marne) qui écrit au nom de ses collègues.

H.

Le procureur général syndic du département de la Manche au comité de Salut public (1).

« Le 1^{er} frimaire, l'an II de la République.

« L'armée de Sépher est partie ce matin de Coutances; elle dirige sa marche vers Avranches. Nous avons nommé deux commissaires de notre sein pour dresser procès-verbal de l'état de cette ville évacuée et pour mettre en état d'arrestation tous les scélérats qui ont eu intelligence avec les rebelles. Ils sont partis pour remplir leur mission.

« Il nous arrive à chaque instant des prisonniers élargis et tondus. Nous prenons tous les renseignements. Je vous enverrai le recensement du tout pour vous faire connaître la vraie force de l'ennemi. Si on en croit les différents rapports, ils ont au moins 3,000 prêtres à leur suite et autant de femmes. Ils manquent de subsistances. Un de ces prisonniers a reconnu parmi les chefs le ci-devant duc de La Trémouille, d'Antichamp et Tallemont. Les prêtres les prêchent au milieu des places publiques. Après l'affaire de Grauville, l'armée voulait se dissoudre à Avranches; un prêtre leur a donné la bénédiction et leur a fait un sermon qui leur a arraché les larmes et les a ralliés.

« On n'a point vu dans l'armée de prêtres normands; ceux du mont Saint-Michel n'ont point voulu sortir. Ils ont dans leur armée deux compagnies de Suisses et deux d'Allemands; ils ont emporté d'Avranches 20 blessés. »

I.

Autre lettre du procureur syndic du département de la Manche (du 30 brumaire) (2).

« L'ennemi a évacué Avranches avant-hier matin. Il a dirigé sa marche du côté de Pontorson. On croit qu'il en est venu aux mains avec l'armée du général Thibaut (3) et que ce dernier aurait eu le désavantage. Nous n'avons point de nouvelles officielles de cette action; mais l'évacuation d'Avranches est constante. Je vous soumettrai mes réflexions à cet égard, sur les divers plans pris et non exécutés pour envelopper les rebelles. »

J.

Lettre du citoyen Jean-Bon-Saint-André, représentant du peuple, datée de Coutances le 2 frimaire, au comité de Salut public (4).

« Je me hâte citoyens collègues, de vous faire passer la copie de deux lettres que je

(1) Bulletin de la Convention du 5^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).

(2) Ibid.

(3) Il s'agit probablement du général Tribout.

(4) Supplément au Bulletin de la Convention du 5^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (lundi 25 novembre 1793).